ISSN 1012-5310

INFORMATIONS SANITAIRES

1er mars 2002 Vol. 15 – Nº 9

Sommaire

Peste porcine classique au Luxembourg : informations complémentaires 23
Peste porcine classique au Luxembourg : rapport de suivi nº 1 24
Maladie vésiculeuse du porc en Italie : dans la région de Molise 25

PESTE PORCINE CLASSIQUE AU LUXEMBOURG
Informations complémentaires

RAPPORT D'URGENCE (SUITE)

Informations reçues le 24 février 2002 du Docteur Arthur Besch, directeur de l'administration des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural, Luxembourg :

Date du rapport : 23 février 2002.

Nature du diagnostic : clinique et de laboratoire.
Date de la première constatation de la maladie : 16 février 2002.
Date présumée de l'infection primaire : 21 février 2002.

Foyers :

Nº d'enregistrement	Localisation
2002/01	commune de Consdorf, canton d'Echternach (dans l'est du pays)

Description de l'effectif atteint : élevage reproducteur.

Nombre total d'animaux dans le foyer :

espèce	*sensibles*	*cas*	*morts*	*détruits*	*abattus*
sui	148*	2	1	147	0

* 49 truies, 2 verrats et 97 porcelets.

Diagnostic :

A. Laboratoires ayant effectué le diagnostic :
- Laboratoire de médecine vétérinaire au Luxembourg ;
- Laboratoire CERVA(1) à Bruxelles en Belgique (laboratoire de référence pour le Luxembourg).

B. Epreuves diagnostiques réalisées : immunofluorescence directe, épreuve ELISA(2) de détection des anticorps et des antigènes, culture cellulaire, neutralisation virale.

C. Agent causal : virus de type Rostock 2.3.

Epidémiologie :

A. Source de l'agent / origine de l'infection : probable transmission par sanglier (même type de virus).

B. Mode de diffusion de la maladie : voie indirecte.

Mesures de lutte :

- abattage sanitaire ;
- dépopulation des porcs dans un rayon de 1 000 m autour du foyer (2 exploitations avec 178 porcs) ;
- mise en interdit de l'exploitation atteinte et contrôle des déplacements à l'intérieur du pays ;
- lutte contre les animaux sauvages réservoirs de virus ;
- dépistage.

(1) CERVA: Centre d'étude et de recherche vétérinaires et agrochimiques.
(2) ELISA : méthode de dosage immuno-enzymatique.

*
* *

PESTE PORCINE CLASSIQUE AU LUXEMBOURG
Rapport de suivi nº 1

Informations reçues le 24 février 2002 du Docteur Arthur Besch, directeur de l'administration des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, de la viticulture et du développement rural, Luxembourg :

Terme du rapport précédent : 23 février 2002 (voir *Informations sanitaires*, **15** [9], 21, du 1º mars 2002).
Terme du présent rapport : 24 février 2002.

Nouveaux foyers :

Nº d'enregistrement	Localisation
2002/02	commune de Frisange, canton d'Esch (dans le sud du pays)
2002/03	commune de Heiderscheid, canton de Wiltz (dans le nord du pays)

Description de l'effectif atteint dans les nouveaux foyers : porcelets au pré-engraissement et porcs à l'engrais.

Nombre total d'animaux dans les nouveaux foyers :

espèce	***sensibles***	***cas***	***morts***	***détruits***	***abattus***
sui	2 910	0	0	2 910	0

Diagnostic : voir rapport d'urgence.

Source de l'agent / origine de l'infection : exploitations en contact avec les porcs du foyer nº 2002/01.

Mesures de lutte durant la période objet du rapport : dépopulation des porcs dans un rayon de 1 000 m autour du foyer nº 2002/02 (255 porcs) et du foyer nº 2002/03 (3 094 porcs).

*
* *

MALADIE VÉSICULEUSE DU PORC EN ITALIE
dans la région de Molise

(***Date du dernier foyer signalé précédemment dans la région de Molise :*** mai 1996).

RAPPORT D'URGENCE

Traduction d'informations reçues le 27 février 2002 du Docteur Romano Marabelli, directeur général des services vétérinaires, ministère de la santé, Rome :

Date du rapport : 27 février 2002.

Date de la suspicion : 8 février 2002.
Date de la confirmation du diagnostic : 18 février 2002.

Foyers :

Nº d'enregistrement	Localisation
2002/10	commune de Cercemaggiore, province de Campobasso, région de Molise
2002/11	commune de Cercemaggiore, province de Campobasso, région de Molise

Nombre total d'animaux dans les foyers :

espèce	***sensibles***	***cas***	***morts***	***détruits****	***abattus***
sui	41	...	0	41	0

* le 21 février 2002.

Mesures de lutte : adoption des mesures prévues par la réglementation nationale et européenne.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.

© Office international des épizooties – 2002
ISSN 1012-5310
Reproduction ou traduction permise sauf à des fins commerciales

Les *Informations sanitaires* sur Internet :
http://www.oie.int